Secrétariat général

Service des Politiques support et des Systèmes d'Information

> Centre de prestations et d'Ingénierie Informatique

> > Département Opérationnel de l'Ouest

Juillet 2014

# DESCRIPTION DU PLUGIN NOTIFICATIONS SUR ABONNEMENT VERSION 2 POUR SPIP 2.1 (ET 3.0)

C.Imberti – 11/07/2014

RAPPORT



MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT www.territoires.gouv.fr MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE www.developpement-durable.gouv.fr

### Historique des versions du document

Version	Date	Commentaires
1	17/01/2013	
2	11/07/2014	Enrichissement des chapitres 1.3, 1.4, 3.1, 4.2, 4.3. Ajout des chapitres 2.2, 2.3, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 4.4

#### Auteur du document

Christophe IMBERTI - SG/SPSSI/CP2I/DO Ouest

#### Sommaire

1.	PRESENTATION4
1. 1. 1. 1.	L'objectif de ce plugin
2.	UTILISATION
2. 2. 2. 2. 2. 2.	Formulaire par défaut       10         Pormulaire avec une liste d'abonnements définis       17         Formulaire simple sans choix des abonnements       19         Les envois de messages de notification       20         Pour l'administrateur du site       23
3.	CONFIGURATION
3. 3. 3. 3. 3.	Configuration du formulaire par défaut       27         Configuration du formulaire avec une liste d'abonnements définis       31         Configuration du formulaire d'abonnement simple       36         Configuration de l'interface avec SYMPA       37         Configuration d'une liste de diffusion dans SYMPA dans ce cas spécifique       40
4.	ANNEXE
4. 4.	Compatibilité

## 1. Présentation

#### 1.1 L'objectif de ce plugin

L'objectif est qu'une personne puisse s'abonner pour être avertie, par messagerie, lorsque certains événements surviennent sur le site ou sur une partie du site.

L'avantage pour l'utilisateur est d'être informé de manière rapide et exhaustive, sans être obligé de consulter régulièrement le site ou ses flux RSS. Comme l'information est stockée sur le site, l'utilisateur peut ensuite supprimer le message électronique de notification qu'il a reçu.

L'avantage pour le site est d'augmenter son audience utile par fidélisation.

Les notifications sur abonnement n'entrent pas en concurrence avec les lettres d'actualités, car elles répondent à un besoin différent (l'envoi d'un texte récapitulant les dernières actualités).

Par rapport aux flux RSS, dont elles sont proches, les notifications sur abonnement offrent des possibilités supplémentaires comme s'abonner aux articles proposés dans une branche du site, aux événements d'un espace collaboratif, à l'ajout de document sur le site, voire aux modifications d'articles, etc.

#### 1.2 Pourquoi un plugin supplémentaire sur ce sujet ?

SPIP offre un suivi de l'activité éditoriale, mais pas sur abonnement. Certains plugins étendent ces possibilités de notification, mais pas sur abonnement. Par ailleurs, des plugins offrent la possibilité de s'abonner à des lettres d'actualité, mais pas à des notifications.

#### 1.3 Les fonctionnalités de ce plugin

#### Le plugin offre le choix entre 3 formulaires aux possibilités très différentes.

#### 1.3.1 <u>Un formulaire d'abonnement par défaut</u>

Le formulaire par défaut permet à l'abonné de choisir la ou les parties du site auxquelles il souhaite s'abonner (ensemble du site, certaines branches du site, certains articles ou forum) et, pour chaque partie de site, de choisir les événements auxquels il veut s'abonner :

- Publication d'un article dans les actualités (si le plugin « CISQUEL » est activé).
- Publication d'un article.
- Proposition d'un article.
- Modification du texte d'un article publié.
- Ajout d'un document à un article publié.
- Ajout d'un commentaire dans un forum (ou un article) publié.

## La liste des événements peut être restreinte par l'administrateur du site. Par ailleurs, il est nécessaire d'être authentifié pour pouvoir s'abonner à l'événement « Proposition d'un article ».

Vous souhaitez vous abonner au site : N <b>om du site</b> afin de recevoir un courrier électronique à chaque publication d'article, ajout de commentaire, etc.
Veuillez renseigner le formulaire ci-dessous. Un courrier électronique de confirmation vous sera envoyé. Vous devrez visiter l'adresse Web mentionnée dans ce courrier, dans un délai maximal de 24 heures, pour valider votre abonnement. Aussi, assurez vous que l'adresse électronique que vous renseignez ci-dessous est <b>exacte</b> . (Si vous disposez d'un compte sur ce site, authentifiez-vous afin d'éviter la confirmation par courrier électronique).
Ces abonnements portent sur tout le site. Si vous souhaitez vous abonner à une partie du site, il convient de cliquer sur le lien s'abonner dans la première page de la partie en question.
Abonnements
Publication d'un article dans les actualités
Modification d'un article (1)
Ajout d'un document (1)
I—Ajout d'un commentaire (1)
_Votre adresse email
Veuillez indiquer votre adresse email. [Obligatoire]
Valider

Un administrateur restreint peut s'abonner aux propositions d'articles des branches qu'il administre, afin de pouvoir examiner ces articles proposés et, le cas échéant, les publier.

Si le plugin « CIAR : Accès restreints » est activé, chaque membre d'un espace collaboratif peut s'abonner à cet espace.

Si on s'est authentifié sur le site, il n'est pas nécessaire de renseigner l'adresse électronique.

Si le nombre potentiel d'abonnés est supérieur à 10 000, il est préférable d'utiliser l'un des deux autres formulaires et l'interface avec le gestionnaire de liste de diffusion « SYMPA » (cf. chapitre 1.3.4).

#### 1.3.2 Un formulaire avec une liste d'abonnements définis

Certains sites n'ont pas besoin d'un formulaire aussi complet que le formulaire par défaut. Aussi, l'idée est de disposer d'un formulaire qui offre une liste d'abonnements définis par l'administrateur du site (par exemple abonnement aux actualités du site, abonnement aux publications d'articles dans telle branche du site, etc.). A l'inverse du formulaire par défaut, ce formulaire d'abonnement ne dépend pas de la page d'où on l'appelle.

Exemple de <b>texte</b> à afficher dans le formulaire d'abonnement.	
Abonnements	
Abonnement aux actualités du site	
Veuillez indiquer votre adresse électronique	
	S'abonner

Pour chaque abonnement, qu'il créera, l'administrateur du site indiquera :

- Le titre de l'abonnement, qui apparaîtra dans le formulaire d'abonnement (les abonnements seront classés par numéro de titre dans le formulaire d'abonnement).
- La partie du site concernée (une branche du site ou bien un article du site ou bien tout le site). A noter que la branche du site peut être une rubrique de niveau 1 ou 2 ou 3 ou ...
- L'événement à notifier (publication d'un article dans les actualités ou bien publication d'un article ou bien modification d'un article ou bien ajout d'un document ou bien ajout d'un commentaire).
- Le statut de l'abonnement (en cours de rédaction, publié, publié notifications désactivées, fermé à l'abonnement notifications désactivées).

Si on utilise l'interface avec l'outil de gestion de liste de diffusion « SYMPA », on peut dépasser la limite de 10 000 abonnés.

Il est possible de renseigner le texte à afficher dans le formulaire d'abonnement (idem pour le désabonnement).

Il est possible de désactiver les notifications d'un abonnement, par exemple si on veut uniquement offrir la possibilité de s'abonner, de manière transparente, à la liste de diffusion de SYMPA d'une lettre d'information, afin d'envoyer manuellement des courriels à cette liste.

#### Remarques :

- L'abonné a moins de choix qu'avec le formulaire par défaut.
- On ne peut pas s'abonner aux propositions d'articles.
- On ne peut pas s'abonner à un espace collaboratif (cf. plugin « CIAR : Accès restreints »).
- Un abonnement porte sur un seul événement à notifier (publication d'un article ou bien ...).
- Configuration initiale moins simple (en particulier si le plugin « CIMS : multisites » est activé).
- Le cas échéant, il est nécessaire de créer préalablement les listes de diffusion sur SYMPA.

#### 1.3.3 <u>Un formulaire simple sans choix des abonnements</u>

Si on souhaite offrir un seul abonnement (par exemple, l'abonnement aux actualités du site), le formulaire avec une liste d'abonnements définis demandera à l'utilisateur de cocher l'unique abonnement proposé. Dans ce cas, il est plus simple de demander uniquement l'adresse électronique.

Aussi, le principe est d'offrir un formulaire d'abonnement simple dans lequel il suffit de renseigner son adresse électronique. Le formulaire n'offre pas le choix des abonnements. Ces derniers lui sont imposés. C'est l'administrateur du site qui crée les abonnements.

Exemple de <b>texte</b> à afficher dans le formulaire d'abonnement.	
Yeuillez indiquer votre adresse électronique	
	S'abonner

Ce formulaire simple est une variante du formulaire d'abonnement avec une liste d'abonnements définis. Il bénéficie des mêmes avantages et des mêmes limites.

#### 1.3.4 Une interface avec le gestionnaire de liste de diffusion « SYMPA »

Le mécanisme d'envoi des notifications applique le « Guide d'utilisation de la messagerie dans les applications du MEDDE », qui impose d'envoyer les messages électroniques par paquet de 50, avec un délai minimum de 50 secondes entre deux paquets. Il n'est donc pas adapté à une forte volumétrie d'abonnés (supérieure à 10 000 abonnés) et/ou aux contraintes d'envoi dans un délai court d'une notification à tous ses abonnés.

L'idée est donc de disposer d'une interface avec le gestionnaire de liste de diffusion « SYMPA » (Système de Multi-Postage Automatique) qui permet d'envoyer un message électronique à un nombre conséquent d'abonnés dans un délai court (il peut, en théorie, gérer jusqu'à 700 000 abonnés par liste de diffusion).

Le formulaire avec une liste d'abonnements définis, ainsi que le formulaire simple, peuvent bénéficier de cette interface. En revanche, comme le formulaire par défaut crée dynamiquement la liste des abonnements, il ne peut pas bénéficier de cette interface.

Lorsqu'une personne s'abonne, ces informations sont enregistrées dans CINOTIF et, en plus, l'adresse électronique de cette personne est ajoutée aux listes de diffusion SYMPA qui correspondent aux abonnements sélectionnés par la personne. Lorsque la personne se désabonne, l'adresse électronique de cette personne est retirée des listes de diffusion SYMPA qui correspondent aux abonnements de cette personne sur le site.

Il est nécessaire de déclarer préalablement les listes de diffusion dans l'outil SYMPA ou d'utiliser une liste de diffusion existante. Les commandes utilisées par l'interface, pour ajouter ou retirer des abonnés d'une liste de diffusion, nécessitent l'envoi d'un courriel à SYMPA avec comme expéditeur, un propriétaire de la liste de diffusion. Aussi, selon l'hébergement, il sera peut-être nécessaire d'ajouter un propriétaire spécifique aux listes de diffusion.

Les notifications automatiques sont envoyées aux listes de diffusion de l'outil SYMPA. Le moteur d'envoi du plugin CINOTIF est alors utilisé pour envoyer les notifications aux listes de diffusion, au lieu de les envoyer individuellement à chaque abonné.

#### 1.3.5 Désabonnement

Chaque message de notification contient un lien pour se désabonner. Par ailleurs, on peut se désabonner directement sur le site.

#### 1.3.6 Notification des participants à un forum

Quelqu'un qui dépose un commentaire sur un article (ou dans un forum), en renseignant correctement son adresse électronique, sera informé automatiquement en cas de réponse à son commentaire, même s'il n'est pas abonné (si le plugin CINOTIF est activé).

Si on est abonné à « l'ajout d'un commentaire » dans un article, on sera informé de tous les échanges sur cet article (ou dans ce forum).

#### 1.3.7 Complémentarité avec le suivi de l'activité éditoriale de SPIP

Cette possibilité de notifications automatiques sur abonnement est complémentaire au suivi de l'activité éditoriale de SPIP (qui n'est pas sur abonnement et qui est assez limité). Ce dernier reste opérationnel et un mécanisme évite les envois de notification en double. Toutefois, afin que le contenu des messages, d'une même notification, soit identique, il est intéressant, dans le menu [Configuration / [Interactivité], de cocher « Ne pas envoyer la liste des nouveautés » et de valider.

#### 1.3.8 De nombreuses possibilités de configuration

Le plugin offre de nombreuses possibilités de configuration, qui font l'objet du chapitre 3.

#### 1.4 Exemples d'utilisation

#### 1.4.1 Formulaire d'abonnement par défaut

Si on souhaite suivre tous les échanges d'un forum publié sur le site public, on peut s'abonner à l'ajout de commentaire dans ce forum (ou cet article). Il est également possible de s'abonner à tous les commentaires postés sur le site.

Dans le cas d'un site consacré à un métier ou à un projet, on peut vouloir être informé à chaque publication d'article sur l'ensemble du site.

Dans le cas d'un site d'un organisme, qui traite de thèmes différents, on peut souhaiter être informé chaque fois qu'un article est publié dans une certaine branche du site. Dans ce cas on s'abonne à la publication d'article dans cette branche uniquement.

Si le plugin « CISQUEL : squelettes de base » est activé, une personne qui désire être informée chaque fois qu'un article est publié en actualité sur la page d'accueil, peut s'y abonner. Elle peut également s'abonner uniquement aux actualités d'une rubrique avec actualités ou d'une sous-page d'accueil. A noter que cela n'a pas vocation à remplacer une lettre d'actualité.

Un administrateur restreint peut s'abonner aux propositions d'articles des branches qu'il administre, afin de pouvoir examiner ces articles proposés et, le cas échéant, les publier. En effet, SPIP peut signaler par message électronique qu'un article est proposé dans le site, mais il ne peut pas cibler des destinataires en fonction de la rubrique dans laquelle l'article est proposé.

Dans le cas d'un espace collaboratif (ce qui nécessite que le plugin « CIAR : Accès restreints » soit activé), chaque membre d'un espace collaboratif peut vouloir être averti lorsqu'une modification est apportée aux articles publiés dans cet espace collaboratif.

Dans le cas d'un article WIKI publié sur le site public (ce qui nécessite que les plugins CISQUEL et CIFORM soient activés), on peut souhaiter être informé chaque fois que cet article est modifié et chaque fois qu'un document est ajouté à cet article.

Si le nombre potentiel d'abonnés est supérieur à 10 000, il est préférable d'utiliser l'un des deux autres formulaires et l'interface avec le gestionnaire de liste de diffusion SYMPA ou bien il est préférable d'offrir une newsletter (et de réserver les notifications sur abonnement aux auteurs du site).

#### 1.4.2 Formulaire avec une liste d'abonnements définis

L'administrateur du site peut proposer, par exemple, les abonnements suivants :

- Les actualités du site (si le plugin « CISQUEL : squelettes de base » est activé).
- La publication d'articles dans une branche du site.
- Les commentaires ajoutés sur le site.
- Une lettre d'information (si on utilise l'interface avec SYMPA, en désactivant les notifications de cet abonnement, on peut offrir la possibilité de s'abonner à la liste de diffusion de SYMPA d'une lettre d'information, afin d'envoyer manuellement des courriels à cette liste).

#### 1.4.3 Formulaire simple sans choix des abonnements

Pour le formulaire simple, l'administrateur du site peut imposer un, ou plusieurs, des abonnements cités pour le formulaire avec une liste d'abonnements définis.

## 2. Utilisation

#### 2.1 Formulaire par défaut

Le formulaire par défaut permet à l'abonné de choisir la ou les parties du site auxquelles il souhaite s'abonner (ensemble du site, certaines branches du site, certains articles ou forum) et, pour chaque partie de site, de choisir ses abonnements (publication d'un article, ajout de document, etc.).

#### 2.1.1 S'abonner (pour une personne non authentifiée)

Si, par exemple, on veut s'abonner à l'ensemble du site, il suffit, dans la page d'accueil du site, de cliquer sur le lien « S'abonner » (le graphisme de ce lien peut varier en fonction de la charte graphique du site).

2	S'abonner
2	Se désabonner

Le formulaire d'abonnement ci-dessous s'affiche (la liste des abonnements proposés dépend du paramétrage du plugin effectué par l'administrateur du site) :

Vous souhaitez vous abonner au site : <b>Nom du site</b> afin de recevoir un courrier électronique à chaque publication d'article, ajout de commentaire, etc.
Veuillez renseigner le formulaire ci-dessous. Un courrier électronique de confirmation vous sera envoyé. Vous devrez visiter l'adresse Web mentionnée dans ce courrier pour valider votre abonnement. Aussi, assurez vous que l'adresse électronique que vous renseignez ci-dessous est exacte.
(Si vous disposez d'un compte sur ce site, authentifiez-vous afin d'éviter la confirmation par courrier électronique).
Ces abonnements portent sur tout le site. Si vous souhaitez vous abonner à une partie du site, il convient de cliquer sur le lien s'abonner dans la première page de la partie en question.
Abonnements
Publication d'un article dans les actualités
Publication d'un article
Modification d'un article (1)
🗖 Ajout d'un document (1)
🗖 Ajout d'un commentaire (1)
-Yotre adresse email
Veuillez indiquer votre adresse email. [Obligatoire]
Valider
(1) Uniquement s'il est publié sur le site public.

A noter que le formulaire indique que « Si vous disposez d'un compte sur ce site, authentifiez-vous afin d'éviter la confirmation par courrier électronique ».

Par ailleurs, l'abonnement « Publication d'un article dans les actualités » n'apparaît que si le plugin CISQUEL « Squelettes de base » est activé.

Il convient de cocher le ou les abonnements désirés, de renseigner son adresse électronique, puis de cliquer sur le bouton [Valider].

Le message suivant s'affiche :

Un courrier électronique de confirmation vient d'être envoyé à .....@..........Vous devrez visiter l'adresse Web mentionnée dans ce courrier pour valider votre abonnement.

Dans le courrier électronique que l'on reçoit, il suffit de cliquer sur l'adresse indiquée :



Le navigateur s'ouvre alors et affiche le message suivant :

#### Votre abonnement a été validé.

Remarques :

- Ce procédé permet de vérifier l'adresse électronique de la personne qui s'abonne, afin d'éviter de se retrouver abonné à son insu par une autre personne. C'est un mécanisme de sécurité.
- Au bout de 24 heures, les abonnements non confirmés sont supprimés.
- Si l'adresse électronique est celle d'un auteur du site, alors le numéro de cet auteur est mémorisé pour cet abonné.
- Si le nombre maximum d'abonnés a été atteint (10 000 par défaut), un message l'indique.
- L'abonnement aux propositions d'articles n'est jamais proposé aux personnes non authentifiées.

Si l'on veut s'abonner à une branche du site, il suffit de cliquer sur « S'abonner » (sur le site public) dans la page de la rubrique racine de cette branche du site. Dans ce cas, le formulaire d'abonnement indiquera : « Ces abonnements portent sur toute l'arborescence descendante de cette rubrique (c'està-dire cette rubrique, ses sous-rubriques, etc.). »

Si l'on veut s'abonner à un article du site, il suffit de cliquer sur « S'abonner » dans la page de cet article (sur le site public). Dans ce cas, le formulaire d'abonnement indiquera : « Ces abonnements portent sur cet article uniquement. »

A noter que si on est déjà abonné au même abonnement pour la même partie du site ou bien pour une partie parente (par exemple pour l'ensemble du site), un message l'indiquera.

#### 2.1.2 Se désabonner (pour une personne non authentifiée)

Si, par exemple, on veut se désabonner de l'ensemble du site, il suffit, dans la page d'accueil du site, de cliquer sur le lien « Se désabonner » (le graphisme de ce lien peut varier en fonction de la charte graphique du site).



Le formulaire de désabonnement ci-dessous s'affiche :

Vous souhaitez supprimer TOUS vos abonnements relatifs au site : Nom du site		
Veuillez renseigner le formulaire ci-dessous.		
Un courrier électronique de confirmation vous sera envoyé. Vous devrez visiter l'adresse Web mentionnée dans ce courrier pour valider votre désabonnement. Aussi, assurez vous que l'adresse électronique que vous renseignez ci-dessous est exacte.		
(Si vous disposez d'un compte sur ce site, authentifiez-vous afin d'éviter la confirmation par courrier électronique).		
_Votre adresse email		
Veuillez indiquer votre adresse email. [Obligatoire]		
Se désabonner		

A noter que cela va supprimer tous nos abonnements au site.

Il convient de renseigner son adresse électronique, puis de cliquer sur le bouton [Se désabonner].

Le message suivant s'affiche :

 Dans le courrier électronique que l'on reçoit, il suffit de cliquer sur l'adresse indiquée :



Le navigateur s'ouvre alors et affiche le message suivant :

#### Désabonnement enregistré.

Remarque : Une fois abonné, chaque message de notification que l'on reçoit contient un lien pour se désabonner.

#### 2.1.3 S'abonner (pour un utilisateur authentifié)

Si, par exemple, on veut s'abonner à l'ensemble du site, il suffit, dans la page d'accueil du site, de cliquer sur le lien « S'abonner » (le graphisme de ce lien peut varier en fonction de la charte graphique du site).



Le formulaire d'abonnement ci-dessous s'affiche (la liste des abonnements proposés dépend du paramétrage du plugin effectué par l'administrateur du site) :

Vous souhaitez vous abonner au site : <b>Nom du site</b> afin de recevoir un courrier électronique à chaque publication d'article, ajout de commentaire, etc.
Veuillez renseigner le formulaire ci-dessous.
Ces abonnements portent sur tout le site. Si vous souhaitez vous abonner à une partie du site, il convient de cliquer sur le lien s'abonner dans la première page de la partie en question.
Abonnements
<ul> <li>Publication d'un article dans les actualités</li> <li>Publication d'un article</li> <li>Proposition d'un article</li> <li>Modification d'un article (1)</li> <li>Ajout d'un document (1)</li> <li>Ajout d'un commentaire (1)</li> </ul>
-Votre adresse email
Veuillez indiquer votre adresse email. [Obligatoire]
Christophe.Imberti@developpement-durable.gouv.fr
(1) Uniquement s'il est publié sur le site public.

Il convient de cocher le ou les abonnements désirés, puis de cliquer sur le bouton [Valider].

Remarques :

- Si l'on est authentifié, et que notre adresse électronique est renseignée dans notre fiche auteur dans SPIP, il n'y a pas besoin de confirmation de l'abonnement par messagerie.
- Si elle existe dans SPIP, l'adresse électronique est pré-renseignée et n'est pas modifiable.
- On ne peut s'abonner qu'aux informations auxquelles on a accès.
- L'abonnement « Proposition d'article » n'est pas proposé si on a le statut « Visiteur ».
- L'abonnement « Publication d'un article dans les actualités » n'apparaît que si le plugin CISQUEL « Squelettes de base » est activé.

Concernant l'abonnement aux propositions d'articles pour l'ensemble du site :

- Un administrateur (restreint ou non) peut s'abonner aux propositions d'articles du site.
- Si un administrateur est restreint, il ne recevra que les propositions d'articles qui concernent ses rubriques.
- Si le plugin CIAR « Accès restreints » est activé, un auteur (qui n'a pas le statut visiteur au sens SPIP), peut s'abonner aux propositions d'articles du site. En effet, le statut de l'auteur peut être surchargé dans un espace collaboratif. Par ailleurs, si un article est proposé dans un espace collaboratif, seuls les abonnés qui sont membres de cet espace collaboratif (et qui n'ont pas le statut visiteur au sens SPIP), seront notifiés.

Concernant l'abonnement aux propositions d'article d'une branche spécifique du site :

- Un administrateur (non restreint) peut s'abonner à des propositions d'articles.
- Un administrateur restreint peut s'abonner à des propositions d'articles mais uniquement pour ses rubriques.
- Si le plugin CIAR « Accès restreints » est activé et que la rubrique est un espace collaboratif (ou est située dans un espace collaboratif), un membre de cet espace collaboratif (qui n'a pas le statut visiteur au sens SPIP) peut s'abonner aux propositions d'articles.

#### 2.1.4 Modifier un abonnement (pour un utilisateur authentifié)

Pour modifier un abonnement, il suffit de se placer sur la page concernée (par exemple, la page d'une rubrique, si l'abonnement concerne la branche de cette rubrique), puis de cliquer sur le lien « S'abonner ».

Le formulaire d'abonnement s'affiche avec les abonnements existants cochés.

Vous souhaitez vous abonner à la rubrique : <b>Domaines d'activité</b> afin de recevoir un courrier électronique à chaque publication d'article, ajout de commentaire, etc.
Veuillez renseigner le formulaire ci-dessous.
Ces abonnements portent sur toute l'arborescence descendante de cette rubrique (c'est-à-dire cette rubrique, ses sous rubriques, etc.).
Publication d'un article     Proposition d'un article     Modification d'un article (1)     Ajout d'un document (1)     Ajout d'un commentaire (1)
Votre adresse email Veuillez indiquer votre adresse email. [Obligatoire]
Christophe.Imberti@developpement-durable.gouv.fr
(1) Uniquement s'il est publié sur le site public.

Il suffit de cocher les abonnements que l'on veut ajouter et de décocher ceux que l'on veut retirer, puis de cliquer sur le bouton [Valider].

#### 2.1.5 Voir tous ses abonnements (pour un utilisateur authentifié)

Il est nécessaire d'être authentifié. Ensuite, il convient, dans la page d'accueil du site, de cliquer sur le lien « S'abonner ». Le formulaire d'abonnement comprend, le cas échéant (si l'on est abonné à d'autres parties du site), un lien pour voir l'ensemble de ses abonnements.

Vous souhaitez vous abonner au site : Nom du site afin de recevoir un courrier électronique à chaque publication d'article, ajout de commentaire, etc. Veuillez renseigner le formulaire ci-dessous. Ces abonnements portent sur tout le site. Pour voir tous vos autres abonnements, <u>cliquer ici</u>. Abonnements Publication d'un article dans les actualités

En cliquant sur ce lien, la liste de ses abonnements s'affiche (avec des liens pour les modifier) :

Objet	Abonnements	Statut
site	Publication d'un article	Publié
rubrique 59	Publication d'un article	Publié
rubrique 59	Modification d'un article (1)	Publié
rubrique 59	Proposition d'un article	Publié
(1) Uniquement s'il est publié sur le site public.		

#### 2.1.6 Se désabonner (pour un utilisateur authentifié)

Si, par exemple, on veut se désabonner de l'ensemble du site, il suffit, dans la page d'accueil du site, de cliquer sur le lien « Se désabonner » (le graphisme de ce lien peut varier en fonction de la charte graphique du site).



Le formulaire de désabonnement ci-dessous s'affiche :

Vous souhaitez supprimer TOUS vos abonnements relatifs au s	ite : N <b>om du site</b>
Veuillez renseigner le formulaire ci-dessous.	
Pour voir tous vos autres abonnements, <u>cliquer ici</u> .	
_Votre adresse email	
Veuillez indiquer votre adresse email. [Obligatoire]	
Christophe.Imberti@developpement-durable.gouv.fr	
	Se désabonner

Il suffit de cliquer sur le bouton [Se désabonner].

Pour se désabonner d'une branche spécifique du site, il suffit de cliquer sur « Se désabonner » (sur le site public) dans la page de la rubrique racine de cette branche du site.

Remarque : Chaque message de notification que l'on reçoit contient un lien pour se désabonner.

#### 2.2 Formulaire avec une liste d'abonnements définis

#### 2.2.1 Principe

Le principe est d'offrir une liste d'abonnements définis par l'administrateur du site (par exemple abonnement aux actualités du site, abonnement aux publications d'articles dans telle branche du site, etc.). A l'inverse du système actuel, ce formulaire d'abonnement ne dépend pas de la page d'où on l'appelle.

Pour chaque abonnement, qu'il créera, l'administrateur du site indiquera :

- Le titre de l'abonnement, qui apparaîtra dans le formulaire d'abonnement (les abonnements seront classés par numéro de titre dans le formulaire d'abonnement).
- La partie du site concernée (une branche du site ou bien un article du site ou bien tout le site). A noter que la branche du site peut être une rubrique de niveau 1 ou 2 ou 3 ou ...
- L'événement à notifier (publication d'un article dans les actualités ou bien publication d'un article ou bien modification d'un article ou bien ajout d'un document ou bien ajout d'un commentaire).
- Le statut de l'abonnement (publié, en cours de rédaction, fermé à l'abonnement).

#### 2.2.2 Formulaire avec une liste d'abonnements définis

Contenu du formulaire avec, par exemple, une liste de 2 abonnements définis :

Texte à afficher dans le formulaire d'abonnement.	
Abonnements Abonnement au thème A Abonnement au thème B	
Veuillez indiquer votre adresse électronique	
	S'abonner

Le même formulaire d'abonnement, mais en appliquant une autre feuille de style :

Texte à afficher dans le formulaire d'abonnement.

Abonnements	
Abonnement au thème A	
🗖 Abonnement au thème B	
Veuillez indiquer votre adresse électronique	

Si la personne s'est authentifiée sur le site, son adresse électronique (renseignée dans la gestion des auteurs de SPIP) est pré renseignée dans le formulaire et n'est pas modifiable. Par ailleurs, ses abonnements existants sont pré cochés dans le formulaire et il peut les modifier :

Texte à afficher dans le formulaire d'abonnement.	
_Abonnements	
Abonnement au thème A	
Abonnement au thème B	
Yeuillez indiquer votre adresse électronique	
	S'abonner

Contenu du formulaire de désabonnement :

Texte à afficher dans le formulaire de désabonnement.	
Yeuillez indiquer votre adresse électronique	
	Se désabonner

#### 2.3 Formulaire simple sans choix des abonnements

#### 2.3.1 Principe

Si on souhaite offrir un seul abonnement (par exemple, l'abonnement aux actualités du site), le formulaire avec une liste d'abonnements définis demandera à l'utilisateur de cocher l'unique abonnement proposé. Dans ce cas, il est plus simple de demander uniquement l'adresse électronique.

Aussi, le principe est d'offrir un formulaire d'abonnement simple dans lequel il suffit de renseigner son adresse électronique. Le formulaire n'offre pas le choix des abonnements. Ces derniers lui sont imposés. C'est l'administrateur du site qui crée les abonnements. Ce formulaire simple est une variante du formulaire d'abonnement avec une liste d'abonnements définis. Contrairement au système actuel, il ne dépend pas de la page d'où on l'appelle.

#### 2.3.2 Formulaire d'abonnement simple

Contenu du formulaire d'abonnement simple (les abonnements ne s'affichent pas, mais ils seront tous pris en compte) :

Texte à afficher dans le formulaire d'abonnement.	
Veuillez indiquer votre adresse électronique	
	S'abonner

Le même formulaire d'abonnement, mais en appliquant une autre feuille de style :

Texte à afficher dans le formulaire d'abonnement.	
Veuillez indiquer votre adresse électronique	
	S'abonner

#### 2.4 Les envois de messages de notification

#### 2.4.1 Principes (si l'interface avec SYMPA n'est pas active)

Un message électronique est envoyé par destinataire.

Les messages électroniques sont envoyés par paquet de 50 (ce paramètre est modifiable, cf. annexe), afin d'éviter de saturer le serveur de messagerie.

Un paquet de messages électroniques ne doit pas être envoyé avant un délai minimum de 50 secondes après le précédent paquet (ce paramètre est modifiable, cf. annexe).

Quand un événement survient dans le site :

- Le contenu du courrier à envoyer est mémorisé.
- La liste des destinataires de ce courrier est calculée puis mémorisée.
- Un premier paquet de messages électroniques est envoyé aux 50 premiers destinataires de ce courrier (sauf si un précédent paquet, tous courriers confondus, a été envoyé il y a moins de 50 secondes).

Une tâche de fond envoie un paquet de message resté en attente, en respectant les règles précitées. La fréquence de cette tâche de fond est de dix minutes (ce paramètre est modifiable, cf. annexe). Par exemple, si 100 personnes sont abonnées aux publications d'article sur un site, les 50 premiers abonnés seront notifiés immédiatement de la publication d'un article et les 50 suivants seront notifiés au moins 10 minutes plus tard.

Un mécanisme évite les redondances par rapport aux notifications de SPIP.

Un mécanisme évite de notifier deux fois un article publié, puis dépublié, puis republié.

Celui qui génère l'événement, par exemple celui qui publie un article, ne reçoit pas la notification.

La notification de la modification d'un article nécessite que le suivi des révisions soit activé. Elle est envoyée que si au moins le texte a été modifié. Elle n'est envoyée que si le numéro de version de modification a changé (ceci est paramétrable, cf. annexe).

Les pièces jointes en mode document sont notifiées, mais pas celles en mode image.

Un auteur qui a le statut « Visiteur » ne recevra pas de notification de « Proposition d'article ».

Si un administrateur est restreint, il ne recevra que les propositions d'articles qui concernent ses rubriques, sous réserve qu'il soit abonné au site ou bien à ses rubriques.

Si le plugin CIAR « Accès restreints » est activé, la publication d'un article (ou un autre événement) dans un espace collaboratif est notifiée uniquement aux abonnés corrélatifs, qui sont membres de cet espace collaboratif.

Si le plugin CIMS « Publication multi sites avec filtrage par rubrique » est activé, la publication d'un article (ou un autre événement) est notifiée uniquement aux abonnés corrélatifs dont l'abonnement a été pris sur l'un des sites de publication de l'article.

Si le plugin CISQUEL « Squelettes de base » est activé et qu'une personne s'abonne à une rubrique « multirubricage », elle sera prévenue lorsqu'un article est publié dans une autre rubrique avec un motclé pour qu'il s'affiche également dans la rubrique « multirubricage » (le mot-clé doit-être affecté avant la publication de l'article).

Remarque : Si une personne se désabonne et qu'un courrier est en cours d'envoi, elle risque de le recevoir quand même. En effet, c'est une tâche de fond de SPIP, dont la fréquence est de 48 heures, qui est chargée de supprimer les messages restés en attente dont l'abonné n'existe plus.

#### 2.4.2 Contenu des messages électroniques

Exemple de contenu d'un message concernant la publication d'un article :

Titre du message : [Nom du site] PUBLIE : Titre de l'article

#### Texte du message :

(ceci est un message automatique - ne pas répondre à ce message)

L'article : Titre de l'article a été publié le mardi 9 octobre 2012.

Pour consulter l'intégralité de cet article et, le cas échéant, ses pièces jointes, cliquer sur l'adresse suivante : http://adresse du site/spip.php?page=article&id article=567

Descriptif de cet article

Si comes obierit, cujus filius nobiscum sit, filius noster, cum ceteris fidelibus nostris, ordinet de his qui illi plus familiares et propinquiores fuerint, qui cum ministerialibus ipsius comitatus et episcopo ipsum comitatum praevideat, usque dum nobis renuntietur.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Vous recevez ce message car vous avez souscrit un abonnement à cette notification. Pour supprimer votre abonnement, cliquer sur l'adresse suivante : http://adresse du site/spip.php?page=cinotif&desabonner=oui&e=9&i=4

Le message contient un lien pour se désabonner.

Le message concernant la proposition ou la publication d'un article contient le titre et le descriptif de l'article. Si l'article n'a pas de descriptif, le bloc « Descriptif de cet article » ne sera pas affiché. A noter que le message indique explicitement « Pour consulter l'intégralité de cet article et, le cas échéant, ses pièces jointes, cliquer sur l'adresse suivante ... ».

Comme dans les notifications de SPIP, si le descriptif de l'article contient des pièces jointes, le message ne contient pas l'adresse des pièces jointes. Ceci va dans le sens de la sécurité.

Le message concernant l'ajout d'un document contient un lien vers son article (ou sa rubrique), mais il ne contient pas l'adresse du document, pour des raisons de sécurité.

Comme dans les notifications de SPIP, le message concernant l'ajout d'un commentaire contient le texte du commentaire en entier. A noter que SPIP limite la taille du texte d'un commentaire texte à 20000 caractères.

#### 2.4.3 Adresses utilisées dans les messages

L'adresse dans le message qui permet de consulter un article <u>publié</u> est construite sur la base de l'adresse du site déclarée dans la configuration de SPIP.

Remarque : dans ses notifications, SPIP utilise l'adresse utilisée par celui qui publie l'article. Aussi, dans le cas d'un site Internet qui a une adresse Internet et une adresse Intranet pour mettre à jour le site, la notification que reçoit l'internaute risque de contenir un lien Intranet auquel il n'a pas accès.

Si le plugin CISF « Saisie facile » est activé, l'adresse dans le message de notification d'un article <u>proposé</u>, est celle du formulaire de saisie facile.

Si le plugin CISQUEL « Squelettes de base » est activé, les notifications de commentaires utilisent des adresses adaptées, le cas échéant, aux formes de rubrique et d'article du plugin CISQUEL (page=sujet, page= sujethierarchique, page=commentaire) en tenant compte du forum parent et de la pagination, de manière à arriver exactement sur la bonne page. Par ailleurs, le lien pour se désabonner arrive sur une page du site.

Si le plugin CIMS « Publication multi sites avec filtrage par rubrique » est activé, les notifications utilisent l'adresse du site (déclarée dans la configuration de SPIP) correspondant au site sur lequel se trouvait l'abonné lorsqu'il a souscrit son abonnement.

Dans le cas d'un site intranet qui est également publié sur extranet (ou internet ou ader), il s'agit d'éviter qu'un message de notification propose à un internaute des liens intranet auxquels il n'a pas accès. Aussi, l'adresse du site, qui a été utilisée lors de l'abonnement, est mémorisée afin que les messages de notifications adressés à cet abonné contiennent des liens avec cette adresse. Par ailleurs, le message de confirmation d'abonnement (ou de désabonnement) prend également en compte l'adresse du site, qui a été utilisée lors de l'abonnement. Enfin, le suivi des abonnements distingue un même abonnement selon l'adresse du site, qui a été utilisée lors de l'abonnement.

Suivi	des abonnements
Suivi des al	oonnements
Obiet	Abonnements
site	Publication d'un article dans les actualités
	extranet
site	Publication d'un article dans les actualités
Vous pouvez ci sur un objet po (1) Uniquemen	liquer sur un abonnement pour voir ses abonnés. Vous pouvez cliquer our le voir (sur le site public). t s'il est publié sur le site public.

#### 2.4.4 Ajout d'un commentaire

Afin de conserver une fonctionnalité qui existait dans Giseh sous SPIP 1.8, quand on répond à un message dans un forum, l'auteur à qui l'on répond sera prévenu par courriel, même s'il n'est pas abonné.

Ce courriel sera envoyé si cet auteur dispose d'une adresse email dans SPIP (ou l'a renseigné lors de son message) et si l'auteur n'est pas affecté à l'article (car il recevra déjà un courriel). Si le message n'est pas publié dans le forum, le courriel ne sera pas envoyé. Dans le cas d'un forum modéré a priori, c'est la validation du message (sa publication) qui déclenchera l'envoi du courriel.

#### 2.5 Pour l'administrateur du site

Dans l'espace privé de SPIP, dans le menu « Configuration », cliquer sur le sous-menu « Configurer les abonnements » :



#### L'écran suivant s'affiche :

RACCOURCIS : Configurer les abonnements	Choix du formulaire d'abonnement
💞 Aide pour la configuration	Vous avez le choix entre les 3 formulaires d'abonnement suivants :
Suivi des abonnés	Formulaire par défaut : On peut s'abonner à n'importe quelle partie du site (et on peut choisir les événements).
Suivi des abonnements	O Formulaire avec une liste d'abonnements définis : On peut s'abonner uniquement aux abonnements proposés (par exemple abonnement aux actualités du site abonnement puis d'articles des talls buserts du site attaités)
Suivi des notifications	<ul> <li>O Formulaire simple : Les abonnements sont imposés et ne sont pas affichés (par exemple si on offre uniquement l'abonnement aux actualités du site).</li> </ul>
	Enregistrer

La colonne de gauche de l'écran de configuration des abonnements, propose plusieurs liens pour le suivi :

- Suivi des abonnés.
- Aide pour la configuration.
- Suivi des abonnements.
- Suivi des notifications.

#### 2.5.1 Suivi des abonnés

Dans la colonne de gauche de l'écran de configuration des abonnements, cliquer sur le lien « Suivi des abonnés ». L'écran suivant s'affiche.

Suivi des abonnés			
	Rechercher		Q
Suivi des abonnés			
Nombre total d'abonnés : 1			
Adresse électronique		N°auteur	action
christophe.imberti@developpement-durable.g	jouv.fr	1	× supprimer
Si vous supprimez un abonné, un message électronique lui sera automatiquement envoyé pour l'en informer. Vous pouvez cliquer sur une adresse électronique pour voir ses abonnements. Nombre maximal autorisé d'abonnés : 10000			

Le nombre total d'abonnés est indiqué.

Il est possible de rechercher un abonné par son adresse électronique.

L'administrateur du site peut supprimer un abonné. A noter que cette suppression déclenche l'envoi d'un message électronique à l'abonné lui indiquant :

Vos abonnements au site "Nom du site" ont été supprimés par ... (ceci est un message automatique - ne pas répondre à ce message).

On peut cliquer sur l'adresse électronique d'un abonné pour voir ses abonnements :

Abonnements d	le:	
christophe.imberti@developpement-durable.gouv.fr - n° auteur : 1		
Objet	Abonnements	Statut
site	Publication d'un article	Publié
rubrique 59	Proposition d'un article	Publié
rubrique 59	Modification d'un article (1)	Publié
rubrique 59	Publication d'un article	Publié
Vous pouvez clique sur un objet pour le (1) Uniquement s'il	r sur un abonnement pour voir ses abon e voir (sur le site public). est publié sur le site public.	nés. Vous pouvez cliquer

Si un abonnement est en attente d'une confirmation par messagerie, son statut est « proposé ».

#### 2.5.2 Suivi des abonnements

Dans la colonne de gauche de l'écran de configuration des abonnements, cliquer sur le lien « Suivi des abonnements ». L'écran suivant s'affiche.

Suivi des abonnements		
Obiet	Abonnements	
site	Publication d'un article	
rubrique 59	Modification d'un article (1)	
rubrique 59	Proposition d'un article	
rubrique 59	Publication d'un article	
Vous pouvez clique sur un objet pour l (1) Uniquement s'i	er sur un abonnement pour voir ses abonnés. Vous pouvez cliquer le voir (sur le site public). il est publié sur le site public.	

Le titre des articles et des rubriques ne figure pas, pour éviter de voir ceux auxquels on n'a pas accès (en particulier si le plugin CIAR « Accès restreints est activé »).

On peut cliquer sur un objet pour le voir (sur le site public). On peut cliquer sur un abonnement pour voir ses abonnés, l'écran suivant s'affiche :

	Rechercher	Q
Abonnés à :		
site - Publication d'un article		
Adresse électronique		Statut
	.fr	Publié
	.fr	Publié
		Publié
	.fr	Publié
	fr	Publié
	.fr	Publié
	fr	Publié
and the product of the second state	fr	Publié
to the building strends	.fr	Publié
and an interaction of the	.fr	Non confirmé
	.fr	Publié
the state of the second s	.fr	Publié

Dans l'espace privé de SPIP, si l'on a le droit de modifier une rubrique, un raccourci « Abonnements » apparaît dans la colonne de gauche de cette rubrique et permet de voir ses abonnés. Seuls figurent ceux qui sont abonnés directement à cette rubrique. Ceux qui sont abonnés au site (ou à une rubrique parente) ne figurent pas.

Dans l'espace privé de SPIP, lorsque l'on clique sur le menu « Auteurs », un raccourci « Mes abonnements » apparaît dans la colonne de gauche et permet de voir ses propres abonnements et d'en supprimer le cas échéant.

#### 2.5.3 Suivi des notifications

Dans la colonne de gauche de l'écran de configuration des abonnements, cliquer sur le lien « Suivi des notifications ». L'écran suivant s'affiche.

Notification	Numéro d'article ou de document (et id de version)	Nombre de messages envoyés	Date de début d'envoi	Date de fin d'envoi
Publication d'un article	140	11/11	04/10/2012 10:55:05	04/10/2012 10:55:05
Publication d'un article	137	5/5	04/10/2012 10:09:39	04/10/2012 10:09:40

#### On peut cliquer sur une notification pour visualiser la liste de ses destinataires.

Suivi des destinataires de la notification						
Publication d'un article - Numéro d'article 137						
Adresse électronique		Envoi effectué	A envoyer pas avant le			
the set of the set of the	.fr	Oui				
the part of the second s	.fr	Oui				
	fr	Oui				
	.fr	Oui				
the local sector and the	.fr	Oui				
Vous pouvez cliquer sur une adresse électronique pour voir ses abonnements.						

La colonne « Envoi effectué » permet de distinguer les abonnés pour lesquels la notification n'a pas encore été envoyée.

#### 2.5.4 Système de purge automatique

Une tâche de fond, dont la fréquence est de 48 heures, supprime automatiquement :

- les événements d'articles effacés ;
- les événements de rubriques effacés ;
- les abonnés qui correspondent à un auteur à la poubelle depuis plus de 24 heures ;
- les abonnements non confirmés, vieux de plus de 24 heures ;
- les envois en instance dont l'abonné n'existe plus ;
- les courriers en instance dont les envois n'existent plus ;
- les abonnements dont l'abonné n'existe plus ;
- les événements sans abonnements (sauf ceux créés par l'administrateur, cf. chapitre 3.2) ;
- les abonnés sans abonnements.

## 3. Configuration

#### 3.1 Configuration du formulaire par défaut

Seul l'administrateur du site peut configurer les abonnements.

Dans l'espace privé de SPIP, dans le menu « Configuration », cliquer sur le sous-menu « Configurer les abonnements » :



L'écran suivant s'affiche. Il permet à l'administrateur du site de configurer les abonnements.



Le présent chapitre porte sur la configuration du formulaire par défaut. Si ce n'est pas celui-ci qui est coché dans l'écran ci-dessus, il convient de se reporter au chapitre correspondant.

Si le nombre potentiel d'abonnés est supérieur à 10 000, le formulaire par défaut n'est pas adapté. Une solution consiste à utiliser le second (ou le troisième) formulaire et l'interface avec le gestionnaire de liste de diffusion « SYMPA ». La seconde partie de la page concerne diverses possibilités :

Divers				
Accepter les demandes d'abonnement	$oldsymbol{\circ}$	Oui	0	Non
Autoriser les personnes non authentifiées à s'abonner	$\odot$	Oui	0	Non
Lorsqu'une notification est envoyée, notifier également l'auteur (authentifié) qui génère l'événement	0	Oui	O	Non
Le lien pour s'abonner doit figurer uniquement en page d'accueil	0	Oui	۲	Non
			E	nregistrer

a) Il est possible de ne plus accepter de nouveaux abonnements. Dans ce cas, dans la ligne « Accepter les demandes d'abonnement », il convient de cocher « Non » et de cliquer sur le bouton [Enregistrer]. Il sera toujours possible de changer d'avis ultérieurement et de cocher « Oui ». A noter que l'on peut toujours se désabonner, même si les demandes d'abonnement sont suspendues.

b) On peut limiter l'abonnement aux personnes authentifiées.

c) Lorsqu'une notification est envoyée, on peut choisir de notifier également l'auteur (authentifié) qui génère l'événement. Dans ce cas, si ce dernier est abonné à l'événement en question, il sera notifié systématiquement. Si ce dernier n'est pas abonné à l'événement en question, il sera notifié uniquement s'il est authentifié et si l'événement déclenche réellement une notification (c'est-à-dire qu'il y a au moins un autre abonné à cet événement ou bien que cet événement soit interfacé avec Sympa).

d) On peut choisir d'afficher le lien pour s'abonner uniquement en page d'accueil. La valeur par défaut est « Non ».

Evénements proposés à l'abor	nement		
Utilisez la liste ci-dessous pour indiquer quels abonnements aux notifications automatiques. authentifiées ne pourront pas s'abonner aux p	événements : A noter que la propositions d'	seront prop es personne 'articles.	osés pour les Is non
Evénements proposés à l'abonnement	Tout le site	Rubrique	Article
Publication d'un article dans les actualités		$\checkmark$	
Publication d'un article		$\checkmark$	Γ
Proposition d'un article		$\checkmark$	Γ
Modification d'un article (1)		$\checkmark$	$\checkmark$
Ajout d'un document (1)		$\checkmark$	<b>V</b>
Ajout d'un commentaire (1)		$\checkmark$	<b>V</b>
(*) Unious and all and multile out to the multi	(o		

En effet, la troisième partie, **conditionne les usages possibles** des notifications sur abonnement. Le tableau ci-dessous explique les cases qu'il convient de cocher.

Usage envisagé	Cocher les cases suivantes dans la configuration (1)
Si on souhaite suivre tous les échanges d'un forum publié sur le site public, on peut s'abonner à l'ajout de commentaire dans ce forum (ou cet article), voire s'abonner à tous les commentaires du site.	Colonnes « Tout le site », « Rubrique » et « Article » : - Ajout d'un commentaire (2)
Pour un site consacré à un métier ou un projet, on peut vouloir être informé à chaque publication d'article sur l'ensemble du site.	Colonne « Tout le site » : - Publication d'un article
Dans le cas d'un site d'un organisme, qui traite de thèmes différents, on peut souhaiter être informé chaque fois qu'un article est publié dans une certaine branche du site.	Colonne « Rubrique » : - Publication d'un article
Une personne qui désire être informée chaque fois qu'un article est publié en actualité sur la page d'accueil, peut s'y abonner. Elle peut également s'abonner uniquement aux actualités d'une rubrique avec actualités ou d'une sous-page d'accueil.	Colonnes « Tout le site » et « Rubrique » : - Publication d'un article dans les actualités (3)
Un administrateur restreint peut s'abonner aux propositions d'articles des branches qu'il administre, afin de pouvoir examiner ces articles proposés et, le cas échéant, les publier.	Colonne « Rubrique » : - Proposition d'un article
Par exemple, dans le cas d'un espace collaboratif (le plugin « CIAR : Accès restreints » doit être activé), chaque membre d'un espace collaboratif peut vouloir être averti lorsqu'une modification est apportée aux articles publiés dans cet espace collaboratif	Colonne « Rubrique » : - Publication d'un article - Modification d'un article (4) - Ajout d'un document
Dans le cas d'un article WIKI publié sur le site public (nécessite les plugins CISQUEL et CIFORM), on peut souhaiter être informé à modification de cet article et à chaque ajout de document à cet article.	Colonne « Article » : - Modification d'un article (4) - Ajout d'un document

La colonne « Tout le site » permet de choisir les événements qui seront proposés lorsque l'on s'abonne depuis la page d'accueil du site. La colonne « Rubrique » permet de choisir les événements qui seront proposés lorsque l'on s'abonne depuis la page d'une rubrique du site. Idem pour les articles.
 La ligne « Ajout d'un commentaire » figure que si les forums publics ne sont pas désactivés.

(3) La ligne « Publication d'un article dans les actualités » figure qu'en présence du plugin CISQUEL.

(4) La ligne « Modification d'un article » figure uniquement si le suivi des révisions est activé.

Remarque : pour plus de confort, la configuration des abonnements est pré-renseignée avec des valeurs par défaut, en fonction de la configuration de SPIP et de la présence ou non de certains plugins. Il suffit de cocher ou de décocher les cases de son choix, puis de cliquer sur le bouton [Enregistrer], pour personnaliser la configuration des abonnements.

Dans la colonne de gauche de l'écran de configuration des abonnements, cliquer sur le lien « Aide pour la configuration » permet d'afficher ce tableau d'explications.

Une fois que des personnes se sont abonnées, il est préférable d'éviter de modifier les événements proposés à l'abonnement, afin de ne pas surprendre les abonnés existants.

A noter que les événements proposés à l'abonnement sont pris en compte dans les formulaires d'abonnement ainsi que lors de l'envoi des notifications.

Prenons un exemple :

- Dans la configuration, on coche « Publication d'un article » dans la colonne « Tout le site » et que l'on clique sur le bouton [Enregistrer].
- Le formulaire d'abonnement à tout le site, propose alors de s'abonner à « Publication d'un article ».
- Plusieurs personnes s'y abonnent.
- Ensuite, dans la configuration, on décoche « Publication d'un article » dans la colonne « Tout le site » et que l'on clique sur le bouton [Enregistrer].
- Les abonnés à la « Publication d'un article » sur tout le site, ne recevront plus de notification à ce titre, même si leur abonnement existe toujours.

Remarque : Dans l'exemple précité, si dans la configuration, la case « Publication d'un article <u>dans les</u> <u>actualités</u> » est cochée dans la colonne « Tout le site », alors les abonnés à la « Publication d'un article » sur tout le site recevront une notification à ce titre uniquement lorsqu'un article sera publié dans les actualités du site.

Les notifications de ce plugin sont complémentaires à celui de SPIP. Le système actuel de notification de SPIP reste opérationnel. Toutefois, afin que le contenu des messages, d'une même notification, soit identique, il est intéressant, dans le menu [Configuration / [Interactivité], de cocher « Ne pas envoyer la liste des nouveautés » et de valider.

#### 3.2 Configuration du formulaire avec une liste d'abonnements définis

Pour activer le formulaire d'abonnement avec une liste d'abonnements définis, il convient de le sélectionner dans la page de configuration des abonnements :



#### 3.2.1 Créer des abonnements

Ensuite, il convient ensuite de créer des abonnements :

Liste des abonnements offerts					
Cliquer sur le bouton pour créer un abonnement. Cliquer sur le titre d'un abonnement pour le modifier ou le supprimer. Il est préférable que le nombre total d'abonnements soit inférieur à 10. Les abonnements sont classés par numéro de titre. Ce numéro ne figurera pas dans le formulaire d'abonnement.					
Liste des abonnements offerts					
Titre	Objet / Evénement	Statut			
Abonnement au thème A	site / Publication d'un article dans les actualités	Publié			
Abonnement au thème B	rubrique 2 / Publication d'un article	Publié			
	Ĩ	Ì			
	Créer	un			
	abonne	ment			

Remarques :

- Il convient d'éviter de noyer l'utilisateur avec une très longue liste d'abonnements. Aussi, il est préférable que le nombre d'abonnements soit inférieur à 10, mais ce n'est pas une obligation.
- Les abonnements seront classés par numéro de titre dans le formulaire d'abonnement. Ce numéro ne figurera pas dans le formulaire d'abonnement.

Détail de la création d'un abonnement :

ABONNEMENT Abonnement au thème B Retour				
Titre	Abonnement au thème B			
Partie du site concernée	Branche du site (une rubrique, ses sous rubriques, 💌			
Numéro de rubrique ou article	2			
Evénement à notifier	Publication d'un article			
Statut de l'abonnement	Publié			
(1) Uniquement s'il est publié sur le site public.				
	Enregistrer			

Pour chaque abonnement, il convient d'indiquer :

- Le titre de l'abonnement, qui apparaîtra dans le formulaire d'abonnement.
- La partie du site concernée (une branche du site ou bien un article du site ou bien tout le site). A noter que la branche du site peut être une rubrique de niveau 1 ou 2 ou 3 ou ...
- L'événement à notifier (publication d'un article dans les actualités, publication d'un article, modification d'un article, ajout d'un document, ajout d'un commentaire).
- Le statut de l'abonnement (en cours de rédaction, publié, publié notifications désactivées, fermé à l'abonnement notifications désactivées).

Remarques :

- Seuls les abonnements dont le statut est "Publié" ou "Publié notifications désactivées" figurent dans le formulaire d'abonnement.
- Seuls les abonnements dont le statut est "Publié" génèrent des notifications automatiques (par exemple : quand un article est publié).
- Si l'interface avec SYMPA est activée, le statut "Publié notifications désactivées" peut servir pour s'abonner à la liste de diffusion SYMPA d'une lettre d'information, qui est envoyée manuellement.
- Un abonnement peut être supprimé uniquement s'il n'a pas d'abonnés. Dans le cas contraire, il est possible de lui affecter le statut "Fermé à l'abonnement - notifications désactivées", ainsi il n'apparaîtra plus dans le formulaire d'abonnement et les anciens abonnés ne recevront plus les notifications correspondantes.
- Un abonnement peut être modifié (même s'il a déjà des abonnés). C'est une souplesse intéressante, par exemple en cas de réorganisation du site, mais il convient de rester cohérent par rapport au libellé que l'abonné avait sélectionné dans le formulaire d'abonnement.
- Le système de purge automatique (cf. chapitre 2.5.4) ne s'applique volontairement pas aux abonnements créés par l'administrateur.

Il est possible de renseigner le texte à afficher dans le formulaire d'abonnement, ainsi que celui qui est à afficher dans le formulaire de désabonnement :

Texte du formulaire d'abonnement				
On peut renseigner le texte qui s'affichera dans le formulaire d'abonnement et le texte qui s'affichera dans le formulaire de désabonnement.				
Texte à afficher dans le formulaire d' <b>abonnement</b> :				
Ξ B I ∷ № ™ Ξ «» ""				
Exemple de texte à afficher dans le formulaire d'abonnement.				
Texte à afficher dans le formulaire de désabonnement :				
Ξ B I Ε 👯 🕸 🖻 «» "" 📾				
Exemple de texte à afficher dans le formulaire de désabonnement.				
Enregistrer				

Exemple de texte à afficher dans le formulaire d'abonnement :

Vous pouvez vous abonner à un ou plusieurs abonnements.

La mention CNIL (« Votre adresse électronique sera conservée dans l'unique but de ... ») figure automatiquement au-dessous du formulaire d'abonnement.

Les possibilités sont les mêmes que pour le texte d'un article, par exemple :

- Il est possible d'utiliser les raccourcis de SPIP (gras, italique, etc.).
- Dans le cas d'un site en plusieurs langues, il est possible de mettre le texte et ses différentes traductions en utilisant les raccourcis <multi> de SPIP, par exemple : <multi>[fr]Aide [en]Help</multi>.

Le niveau de sécurité est le même que pour le texte d'un article.

#### 3.2.2 Créer des abonnements dans le cas où l'interface avec SYMPA est activée

Si l'interface avec le gestionnaire de liste de diffusion (SYMPA) est activée (cf. chapitre 3.4), il est indispensable d'indiquer, pour chaque abonnement, à quelle liste de diffusion il correspond (en renseignant l'adresse mail de cette liste de diffusion de SYMPA) :

ABONNEN Abonr Retour	iement au thème B
Titre	Abonnement au thème B
Partie du site concernée	Branche du site (une rubrique, ses sous rubriques, 💌
Numéro de rubrique ou article	2
Evénement à notifier	Publication d'un article
Adresse mail de la liste de diffusion de SYMPA	labo. @developpement-durable.gouv.fr
Statut de l'abonnement	Publié
(1) Uniquement s'il es	t publié sur le site public.
	Enregistrer

Dans la liste des abonnements offerts, l'adresse mail de la liste de diffusion (SYMPA) est rappelée audessous du titre de l'abonnement :

Liste des abonnements offerts					
Cliquer sur le bouton pour créer un abonnement. Cliquer sur le titre d'un abonnement pour le modifier ou le supprimer. Il est préférable que le nombre total d'abonnements soit inférieur à 10. Les abonnements sont classés par numéro de titre. Ce numéro ne figurera pas dans le formulaire d'abonnement.					
Liste des abonnements offerts					
Titre		Objet / Evénement	Statut		
Abonnement au thème A Idif. @developpement-d	urable.gouv.fr	site / Publication d'un article dans les actualités	Publié		
Abonnement au thème B labo @developpemen	nt-durable.gouv.fr	rubrique 2 / Publication d'un article	Publié		
		٤	ð		
		Cré	er un		
		abonr	nement		

#### 3.2.3 Créer des abonnements dans le cas d'un multisites

Si le plugin CIMS « Publication multisites avec filtrage par rubrique » est activé, la publication d'un article sur un site (du multisites) devra être notifiée uniquement aux personnes qui se sont abonnées sur ce site (du multisites). Aussi, il est nécessaire d'indiquer à quel site (du multisites) correspond un abonnement. Le formulaire d'abonnement proposera uniquement les abonnements qui correspondent au site en cours de consultation. Par ailleurs, le lien de désabonnement, contenu dans les messages de notifications, utilisera l'adresse du site déclarée lors de la création ou modification de l'abonnement .

Retour	nement au thème A
Titre	Abonnement au thème A
Partie du site concernée	Branche du site (une rubrique, ses sous rubriques, 💌
Numéro de rubrique ou article	2
Evénement à notifier	Publication d'un article
Choix du site du multisites	<ul> <li>Site internet DRE Midi Pyrenées</li> <li>Site internet</li> </ul>
Adresse du site du multisites	www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr
Statut de l'abonnement	Publié 🔽
(1) Uniquement s'il es	t publié sur le site public.
	Enregistrer

Remarque : Dans la liste des abonnements offerts, l'adresse du site du multisites est rappelée audessus du titre de l'abonnement.

#### 3.3 Configuration du formulaire d'abonnement simple

Pour activer le formulaire d'abonnement simple, il convient de le sélectionner dans la page de configuration des abonnements :



Il convient ensuite de créer des abonnements, exactement comme pour le formulaire d'abonnement avec une liste d'abonnements définis (cf. chapitre 3.2) :

Abonnements qui seront imposé	s aux abonnés				
Cliquer sur le bouton pour créer un abonnement. Cliquer sur le titre d'un abonnement pour le modifier ou le supprimer. Ces abonnements seront imposés aux abonnés. Ils ne pourront pas choisir. Ces abonnements ne seront pas visibles dans le formulaire d'abonnement.					
Liste des abonnements offerts					
Titre	Objet / Evénement	Statut			
Abonnement au thème A	site / Publication d'un article dans les actualités	Publié			
Abonnement au thème B	rubrique 2 / Publication d'un article	Publié			
	Créer	un			
	abonne	ment			

#### 3.4 Configuration de l'interface avec SYMPA

#### 3.4.1 Principe relatif à la gestion des abonnés

Il s'agit de répercuter automatiquement, et de manière transparente, les demandes d'abonnement (ou de désabonnement), dans les listes de diffusion SYMPA concernées.

Il est **nécessaire de déclarer préalablement les listes de diffusion dans l'outil SYMPA**, puis de configurer le plugin CINOTIF (cf. chapitres 3.2 et 3.3). A noter qu'il est possible d'utiliser une liste de diffusion existante qui contient déjà des abonnés.

Remarque : Les commandes utilisées par l'interface, pour ajouter ou retirer des abonnés d'une liste de diffusion, nécessitent l'envoi d'un courriel à SYMPA avec comme expéditeur, l'adresse email d'un propriétaire de la liste de diffusion. Aussi, **selon l'hébergement, il sera peut-être nécessaire d'ajouter un propriétaire spécifique aux listes de diffusion**. L'adresse email de ce propriétaire spécifique est celle qui figure dans la configuration de l'interface SYMPA (cf. chapitre 3.4.3).

Lorsqu'une personne s'abonne, ces informations sont enregistrées dans CINOTIF et, en plus, l'adresse électronique de cette personne est ajoutée aux listes de diffusion SYMPA qui correspondent aux abonnements sélectionnés par la personne (cf. chapitres 3.2 et 3.3).

Lorsque la personne se désabonne, l'adresse électronique de cette personne est retirée des listes de diffusion SYMPA qui correspondent aux abonnements de cette personne sur le site.

A noter que SYMPA permet, en théorie, de gérer jusqu'à 700 000 abonnés par liste de diffusion.

Remarques :

- Cette interface avec l'outil SYMPA concerne uniquement le formulaire d'abonnement avec une liste d'abonnements définis et le formulaire simple. En effet, le formulaire actuel gère dynamiquement la liste des abonnements, alors que l'interface avec l'outil SYMPA nécessite que les listes diffusion soient créées préalablement dans SYMPA.
- Il est possible de revenir en arrière, c'est-à-dire de ne plus utiliser l'interface avec SYMPA.

#### 3.4.2 Principe relatif à l'envoi des notifications

Il s'agit d'envoyer les notifications aux listes de diffusion de l'outil SYMPA. Le moteur d'envoi du plugin CINOTIF est alors utilisé pour envoyer les notifications aux listes de diffusion, au lieu de les envoyer individuellement à chaque abonné.

A noter que SYMPA peut envoyer un message électronique à un nombre conséquent d'abonnés dans un délai court, ce qui permet de **contourner la contrainte sur le nombre d'abonnés** (cf. chapitre 1.3.4).

Une notification automatique, qui concerne un objet (par exemple un article) en accès restreint, ne sera pas envoyée à une liste de diffusion de SYMPA. En effet, une liste de diffusion de SYMPA peut contenir des abonnés qui n'ont pas ou n'ont plus le droit de voir cet objet. C'est une des limites de l'interface avec SYMPA.

C'est pour une raison similaire que les abonnements du formulaire d'abonnement avec une liste d'abonnements définis et du formulaire simple ne peuvent pas porter sur les articles proposés.

Dans le suivi des notifications, la colonne « Nombre de messages envoyés » comprend des nombres peu élevés car il s'agit du nombre de listes de diffusion de SYMPA, qui ont été destinataires de la notification.

Suivi des notifications				
Notification	Numéro d'article ou de document (et id de version)	Nombre de messages envoyés	Date de début d'envoi	Date de fin d'envoi
Publication d'un article	376	1/1	28/03/2014 17:10:51	28/03/2014 17:10:51
Publication d'un article	375	1/1	28/03/2014 17:09:15	28/03/2014 17:09:15
Publication d'un article	374	1/1	28/03/2014 17:03:38	28/03/2014 17:03:38
Vous pouvez cliquer sur une notification pour voir ses destinataires. Vous pouvez cliquer sur un numéro d'article ou de document pour le voir. (1) Uniquement s'il est publié sur le site public.				

En cliquant sur une notification, on peut voir les listes de diffusion de SYMPA qui ont été destinataires :

Suivi des destinataires de la notification				
Publication d'un article - Numéro d'article 376				
Adresse électronique	Envoi effectué			
ldif. @developpement-durable.gouv.fr	Oui			

#### 3.4.3 <u>Configuration de l'interface</u>

Pour faire apparaître l'intégralité du formulaire de configuration de SYMPA, dans « Activer l'interface avec le gestionnaire de listes SYMPA », cliquer sur « Oui ».

Interface avec le gestionnaire de listes SYMPA				
Cette interface avec SYMPA permet de gérer un nombre d'abonnés supérieur à 10000 (jusqu'à 700000 abonnés par liste de diffusion).				
Activer l'interface avec le gestionnaire de listes SYMPA © Dui © Non				
Enregistrer automatiquement les demandes d'abonnement (ou de désabonnement) dans la liste de diffusion SYMPA				
Adresse email de SYMPA				
Adresse email utilisée comme expéditeur lors de l'envoi des commandes à SYMPA (cette adresse doit être propriétaire des listes de diffusion)				
Les notifications automatiques seront envoyées à : La (ou les) listes de diffusion de SYMPA Les notifications automatiques sont désactivées Aux abonnés (sans passer par SYMPA)				
Enregistrer				

Lorsque les listes de diffusion ont été créées dans l'outil SYMPA (selon l'hébergement, il sera peutêtre nécessaire d'ajouter un propriétaire spécifique aux listes de diffusion) et que le formulaire d'abonnement a été configuré :

- Cocher la case « Oui » pour le choix : « Enregistrer automatiquement les demandes d'abonnement (ou de désabonnement) dans le gestionnaire de liste de diffusion SYMPA ».
- Ensuite, il convient de renseigner l'adresse email de SYMPA et l'adresse email utilisée comme expéditeur lors de l'envoi des commandes à SYMPA (cette adresse doit être propriétaire des listes de diffusion de SYMPA).
- Enfin, il convient de cocher la case « La (ou les) listes de diffusion de SYMPA » pour le choix « Les notifications automatiques seront envoyées à », puis de cliquer sur [Enregistrer].

Des paramètres peuvent être imposés par l'hébergeur. Dans ce cas, ils apparaissent en grisé et ne sont pas modifiables.

#### 3.5 Configuration d'une liste de diffusion dans SYMPA dans ce cas spécifique

Pour créer une liste de diffusion dans SYMPA, il convient de suivre les 4 étapes suivantes :

<u>Etape 1</u>: Ouvrir SYMPA dans son navigateur (par exemple, au MEDDE, SYMPA est accessible sur Intranet à l'adresse suivante http://sympa.melanie2.i2).

<u>Etape 2</u> : Se connecter avec son login et mot de passe (par exemple, au MEDDE, le login et le mot de passe sont les mêmes que ceux qui sont utilisés pour la messagerie).

Etape 3 : Cliquer sur l'onglet [Création de liste] et renseigner le formulaire :

Accueil Création de liste Liste des listes Aide		
<ul> <li>Nom de liste : Idif.paca.amenagement</li> <li>Propriétaire :          <ul> <li>Type de liste :</li> <li>Modele de liste a abonnement (lettre d'information) modérée</li> <li>Liste publique et modérée</li> <li>les adresses des abonnés sont protégées (contre le</li> </ul> </li> </ul>	<ul> <li>Modele de liste a abonnement (lettre d'information) non modérée</li> <li>Liste publique et non modérée</li> <li>les adresses des abonnés sont protégées (contre le</li> </ul>	
spam)	spam)	
Objet : Site Internet DREAL PACA - aménagement         Catégories : autres (listes non classées)		
Description :		
Envoyer votre demande de création		

ATTENTION : Le nom de la liste ne doit pas contenir d'espaces, d'accents, de caractères spéciaux et doit être au plus de 64 caractères. Il convient d'utiliser une règle de nommage. Par exemple « ldif.paca.amenagement » où :

- « ldif » signifie liste de diffusion,
- « paca » identifie le site. C'est l'adresse du site Internet, voire extranet, sans le préfixe 'www' et sans le domaine (ou bien, dans le cas d'un site intranet, c'est son adresse complète), abrégée si elle est trop longue (le nom de la liste doit être au plus de 64 caractères).
- « amenagement » identifie le thème de l'abonnement sur le site.

Une fois que le formulaire de création de liste est renseigné, cliquer sur le bouton [Envoyer votre demande de création].

Lorsque votre demande de création de liste sera approuvée, vous recevrez un e-mail intitulé « Création de la liste *nomdelaliste* » vous informant que votre liste a bien été créée. Ceci peut prendre plusieurs jours. Heureusement, on peut paramétrer la liste sans attendre son approbation. <u>Etape 4</u> : Dans le menu de gauche, cliquez sur le lien **[Admin]**, puis, dans la page qui s'affiche, cliquer sur le lien **[Éditer la configuration de la liste]**. La page suivante s'affiche.

Chercher une liste	
Abonnés : 0	Configurer la liste Personnaliser Gérer les abonnés Liste noire Gérer les archives Gestion des erreurs Journaux
(Taux d'erreurs : 0 %) Propriétaires	Définition de la liste Diffusion/réception Droits d'accès Les archives Gestion des erreurs Définition des sources de données
Modérateurs	Configurer la liste Aute
moderatedra	Vous pouvez éditer ci-dessous un sous-ensemble des paramètres de la liste : • Définition de la liste
Contacter le propriétaire	Diffusion/réception     Droits d'accès     Les archives
Info	Gestion des erreurs     Définition des sources de données
Admin Modérer	

Le tableau ci-dessous présente un exemple de paramétrage d'une liste de diffusion, **spécifique** au cas de l'interface des notifications automatiques avec SYMPA.

Il convient de cliquer sur le lien **[Définition de la liste]** et de le renseigner avec les valeurs qui figurent dans le tableau ci-dessous. Idem avec les liens **[Diffusion / réception]** et **[Droits d'accès]**.

Paramètres	Valeur à renseigner		
DEFINITION DE LA LISTE			
Visibilité de la liste	liste cachée même aux abonnés (secret)		
Propriétaire	Il est impératif d'ajouter un second propriétaire avec l'adresse email utilisée comme expéditeur lors de l'envoi des commandes à SYMPA (cf. chapitre 3.4.3)		
Modérateur	Il est impératif d'ajouter un modérateur avec l'adresse email utilisée comme expéditeur lors de l'envoi des commandes à SYMPA (cf. chapitre 3.4.3)		
Catégorie de la liste	Par exemple : autres listes non classées		
DIFFUSION / RECEPTION			
Qui peut diffuser des messages ?	Newsletter, limité aux modérateurs (newsletter)		
Périodicité des compilations	(ne rien mettre)		
Nombre max de message par compilation	(ne rien modifier)		
Options d'abonné disponibles	html, mail, nomail, txt		
Adresse de réponse	other_email (par exemple l'email de contact du site)		
DROITS D'ACCES			
Qui a accès aux informations sur la liste ?	Modérateurs et propriétaires (gestionnaires)		
Qui peut s'abonner ?	abonnement impossible (closed)		
Qui peut se désabonner ?	impossible (closed)		
Qui peut inviter à s'abonner ?	fermé (closed)		
Qui a accès à la liste des abonnés ?	propriétaire de liste seulement (et listmaster) (owner)		
Documents partagés – droit de consultation	Réservé aux propriétaires (owner)		
Documents partagés – droit d'édition	Réservé aux propriétaires (default)		

## 4. Annexe

#### 4.1 Compatibilité

-

Le plugin a été testé avec SPIP 2.1 et SPIP 3.0.

Il surcharge les fichiers de SPIP suivants :

- notifications/instituerarticle.php
- notifications/forumposte.php
- notifications/forumvalide.php.

Il est compatible avec PHP 5 (y compris PHP 5.3).

Il est compatible en particulier avec les plugins suivants :

- « CIAR : accès restreints » version 1.52 ou supérieure.
- « CISQUEL : squelettes de base » version 2.0 ou supérieure.
- « CISF : saisie facile » toutes versions.
- « CIMS : publication multi sites avec filtrage par rubrique » toutes versions.

Il n'est pas compatible en particulier avec les plugins « Notifications » et « Accès restreints 3 ».

#### 4.2 Installation

Il convient de s'assurer préalablement que l'hébergeur permet à SPIP d'envoyer des messages électroniques.

Le plugin s'installe comme tous les plugins, cf. http://www.spip.net/fr article3396.html .

Attention : si le plugin CIAR est activé, il est indispensable que sa version soit 1.52 ou supérieure, sinon le plugin de notification sur abonnement ne fonctionnera pas.

a) Si le plugin « CISQUEL : squelettes de base », version 2.0 ou supérieure, est activé, il n'y a rien d'autre à faire.

b) **Dans le cas contraire**, il convient d'ajouter, au squelette de la page d'accueil, un lien pour s'abonner et un lien pour se désabonner avec les URL suivantes :

[(#URL\_PAGE{cinotif}|parametre\_url{objet,site})] [(#URL\_PAGE{cinotif}|parametre\_url{objet,site}|parametre\_url{desabonner,oui})]

Pour offrir la possibilité de s'abonner à des branches du site, il faut ajouter au squelette des rubriques des liens avec des URL identiques aux précédentes, en remplaçant |parametre\_url{objet,site} par :

|parametre\_url{objet,rubrique}|parametre\_url{id\_objet,#ID\_RUBRIQUE}

Pour offrir la possibilité de s'abonner à des articles du site, il faut ajouter au squelette des articles des liens avec les URL identiques aux précédentes, en remplaçant |parametre\_url{objet,site} par :

|parametre\_url{objet,article}|parametre\_url{id\_objet,#ID\_ARTICLE}

Pour prendre en compte les choix effectués dans la configuration du plugin, par exemple lorsque l'on souhaite que le lien pour s'abonner figure uniquement en page d'accueil, une solution consiste à rendre conditionnel l'affichage de ces URL, dans les squelettes des rubriques, de la manière suivante :

[(#PLUGIN{cinotif}|oui) [(#CONFIG{cinotif\_rubrique}|=={non}|non) ... URL pour s'abonner à la rubrique ... URL pour se désabonner de la rubrique ... ]

Procéder de manière similaire pour les squelettes d'articles : [(#PLUGIN{cinotif}|oui) [(#CONFIG{cinotif\_article}]=={non}|non) ... URL pour s'abonner à l'article ... URL pour se désabonner de l'article ... ]

A noter que, si l'on souhaite que le formulaire d'abonnement soit intégré dans le site, on peut ajouter le formulaire d'abonnement dans un squelette de sommaire, de rubrique, d'article, avec respectivement la syntaxe suivante :

#FORMULAIRE\_CINOTIF\_ABONNEMENT{site,0,#ENV{desabonner}}
#FORMULAIRE\_CINOTIF\_ABONNEMENT{rubrique,#ID\_RUBRIQUE,#ENV{desabonner}}
#FORMULAIRE\_CINOTIF\_ABONNEMENT{article,#ID\_ARTICLE,#ENV{desabonner}}

#### 4.3 Constantes facultatives

#### Ces constantes sont **facultatives**.

Si on souhaite les utiliser, il convient de les placer dans un fichier d'options (le fichier config/ mes\_options.php ou bien le fichier d'options d'un autre plugin).

Limiter le nombre maximal d'abonnés, avec 10 000 comme valeur par défaut (paramétrable via la constante \_CINOTIF\_NB\_MAX\_ABONNES) et 1 comme valeur minimale. Si l'interface avec SYMPA est activée, et est configurée pour que les notifications soient envoyées aux listes de diffusion SYMPA, alors cette limite ne s'applique pas, mais est remplacée par une limite de 700 000 abonnés (qui est la limite théorique de SYMPA).

Envoyer les mails par paquet, avec 50 mails par paquet comme valeur par défaut (paramétrable via la constante \_CINOTIF\_NB\_MAILS\_PAR\_PAQUET) et 1 comme valeur minimale.

Définir le délai d'attente entre l'envoi de 2 paquets, avec 50 secondes comme valeur par défaut (paramétrable via la constante \_CINOTIF\_DELAI\_ENTRE\_PAQUETS) et 0 comme valeur minimale.

Limiter la clause IN des requêtes SQL, avec 2 000 comme valeur par défaut (paramétrable via la constante \_CINOTIF\_CLAUSE\_IN\_PAR\_PAQUET) et 100 comme valeur minimale.

Définir le délai minimal (en secondes) entre deux tâches de fond qui envoient les paquets de messages restés en attente, avec 1800 secondes comme valeur par défaut (paramétrable via la constante \_CINOTIF\_CRON) et 1 comme valeur minimale.

Notifier chaque modification, au sein d'un même numéro de révision, avec « non » comme valeur par défaut (paramétrable via la constante \_CINOTIF\_TOUTES\_MODIF) et « oui » comme valeur alternative.

#### Exemple (en commentaires) :

<?php

// define('\_CINOTIF\_NB\_MAX\_ABONNES',5000); // define('\_CINOTIF\_NB\_MAILS\_PAR\_PAQUET',40); // define('\_CINOTIF\_DELAI\_ENTRE\_PAQUETS',30); // define('\_CINOTIF\_CLAUSE\_IN\_PAR\_PAQUET',1500); // define('\_CINOTIF\_CRON',1200); // define('\_CINOTIF\_TOUTES\_MODIF','oui');

?>

Pour détecter si un abonnement est pris sur une adresse extranet (ou internet ou ader) d'un site intranet, le plugin des notifications sur abonnement regarde si l'adresse qui figure dans la configuration de SPIP est une adresse intranet (se terminant par .i2 ou par .agri) et si la page consultée pour s'abonner est une adresse extranet ou internet ou ader (se terminant par .fr ou par .net).

Ces listes de terminaisons par défaut, peuvent être modifiées (le cas échéant) via deux constantes à placer dans un fichier d'option. Exemple :

define('\_CI\_DOMAINES\_INTRA', '.i2, .agri, .mi'); define('\_CI\_DOMAINES\_INTER', '.fr, .net, .com');

#### 4.4 Constantes facultatives pour l'interface avec SYMPA

Le choix « Activer l'interface avec le gestionnaire de listes SYMPA » peut être imposé via la constante \_CINOTIF\_SYMPA à déclarer dans un fichier d'option avec la valeur 'oui' ou 'non'.

Le choix « Enregistrer automatiquement les demandes d'abonnement (ou de désabonnement) dans la liste de diffusion SYMPA » peut être imposé via la constante \_CINOTIF\_ABONNEMENT\_SYMPA à déclarer dans un fichier d'option avec la valeur 'oui' ou 'non'.

L'adresse email de SYMPA, ainsi que l'adresse email utilisée comme expéditeur lors de l'envoi des commandes à SYMPA (cette adresse doit être propriétaire des listes de diffusion de SYMPA), peuvent être imposées via les constantes \_CINOTIF\_ADRESSE\_SYMPA et \_CINOTIF\_ADRESSE\_PROPRIO\_LISTE\_SYMPA à déclarer dans un fichier d'option.

Le choix « Les notifications automatiques seront envoyées à » peut être imposé via la constante \_CINOTIF\_TYPE\_NOTIFICATION à déclarer dans un fichier d'option avec la valeur 'sympa' ou 'aucun' ou 'abonnes'.

#### Exemple :

define('\_CINOTIF\_SYMPA', 'oui'); define('\_CINOTIF\_ABONNEMENT\_SYMPA', 'oui'); define('\_CINOTIF\_ADRESSE\_SYMPA', '...@....fr'); define('\_CINOTIF\_ADRESSE\_PROPRIO\_LISTE\_SYMPA', '...@....fr'); define('\_CINOTIF\_TYPE\_NOTIFICATION', 'sympa');

Remarques :

- La fonction qui envoie un email de commande à SYMPA pour ajouter ou supprimer un abonné, est surchargeable. Elle est intitulée inc\_cinotif\_sympa\_gerer\_abonne\_dist et se trouve dans le fichier inc/cinotif\_sympa\_gerer\_abonne.php.
- La fonction qui envoie les notifications aux listes de diffusion de SYMPA est surchargeable.
   Elle se nomme inc\_cinotif\_sympa\_notifier\_dist et se trouve dans le fichier inc/cinotif\_sympa\_notifier.php.
- Aussi, si on utilise un gestionnaire de liste de diffusion autre que SYMPA, il est possible de surcharger ces deux fonctions.
- Par ailleurs, si on souhaite envoyer les emails de commande et de notification à SYMPA, avec authentification sur le serveur SMTP, il est possible de surcharger ces deux fonctions et d'envoyer le mail de manière spécifique.